

Acte à classer**CS-2020-40**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-09-29T10-06-48.01 (MI225530785)**Identifiant unique de l'acte :**

013-251302014-20200925-CS-2020-40-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Révision de la Charte du Parc : approbation du projet de Charte avant transmission à la Région puis à l'Etat pour avis

Date de décision : 25/09/2020

**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique
1.7. Actes spéciaux et divers**Acte :** CS-2020-40.PDF**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/09/20 à 09:38

Par PASCAL Catherine**Transmis**

Date 29/09/20 à 10:06

Par PASCAL Catherine**Accusé de réception**

Date 29/09/20 à 10:14



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020

Le vingt-cinq septembre de l'année deux mille vingt à dix sept heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle Pierre Emmanuel de la Commune de Saint Etienne du Grès, sous la présidence de Jean MANGION, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :

Jean-Michel PERTUIT – Adjoint au Maire d'Aureille, Amaury de TURCKHEIM – Conseiller municipal d'Eygalières, Sandrine POZZI – Adjointe au Maire d'Eygalières, Benoît HERTZ – Conseiller municipal de Fontvieille, Anne-Flore GRECH – Adjointe au Maire de Lamanon, Jean-Benoît HUGUES – Conseiller municipal des Baux de Provence, Laurent GESLIN – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Marc FUSAT – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Jean-Pierre FRICKER – Conseiller municipal de Mouriès, Serge PORTAL – Maire d'Orgon, Pascale LICARI – Maire de Paradou, Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, Anne-Claire ORIOL – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Richard MARC – Conseiller municipal de Saint Rémy de Provence, Terry CHABERT – Conseiller municipal de Sénas, et Serge MANNONI – Adjoint au Maire de Tarascon.

Etait présente avec voix délibératives (ayant 4 voix) :

Marie-Pierre CALLET – Conseillère départementale.

Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :

Pascale LICARI – Conseillère régionale.

Ont donné pouvoir :

Jean-Marc MARTIN-TEISSERE – Conseiller régional à Pascale LICARI – Conseillère régionale et Maire de Paradou, et Henri PONS – Conseiller départemental et Maire d'Eygalières (ayant 4 voix) à Sandrine POZZI – Adjointe au Maire d'Eygalières.

Etaient également présents dans la salle mais non votants :

Marc NEGRON – Adjoint au Maire d'Aureille, Dominique DELAIRE – Conseillère municipale des Baux de Provence, Julie BAYEUL – Conseillère municipale de Mas Blanc des Alpilles, Angélique YTIER-CLARETON – Adjointe au Maire d'Orgon, Lara LODS – Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, Alexandre DUCOURET – Conseiller municipal de Tarascon, Christian NERVI – Maire de Lamanon, Laurent ISRAELIAN – Représentant de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Eric BLOT – Directeur du PNR Alpilles, Danielle GERLIER – Responsable administrative et financière du PNR Alpilles, Marie-Laure THAO – Chef de projet « Révision de la Charte » du PNR Alpilles, Romain BLANC – Chargé de mission « Connaissance et vie du territoire » du PNR Alpilles, et Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – Assistante de direction du PNR Alpilles.

Etaient absents excusés :

Fabienne ELLUL – Sous-préfète de l'arrondissement d'Arles

DELIBERATION N° CS-2020-40

Objet : Révision de la Charte du Parc : Approbation du projet de Charte avant transmission à la Région puis à l'Etat pour avis

Monsieur le Président expose :

- Que le processus de révision de la Charte du Parc naturel régional des Alpilles a été enclenché par la délibération n°18-470 du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur en date du 29 juin 2018 et après délibération du Comité syndical du 19 avril 2018.
- Qu'après la réalisation d'**études préalables** à l'élaboration de la future Charte (diagnostic de l'évolution du territoire et évaluation de la mise en œuvre de la Charte), l'année 2019 a été consacrée à la **concertation** du territoire et à l'élaboration collective du futur projet de territoire. Cette année de travail s'est clôturée le 13 décembre aux Assises du Parc par un temps fort de partages et d'échanges autour du projet proposé.
- **Que l'année 2019** a été rythmée par 3 étapes principales qui se sont chacune conclue par un temps de validation politique. C'est ainsi que :
- Qu'une 1^{ère} étape de la concertation a permis de partager avec les membres des commissions thématiques et du Conseil scientifique les enjeux ressortis des études préalables et de proposer les **4 grandes Ambitions** pour la future Charte à la validation du **Comité syndical du 2 mai**.
- Que la 2^{ème} étape du calendrier de l'année s'est matérialisée par un Forum qui s'est tenu le 12 juin après-midi à Eygalières. Ce Forum a permis de réunir les différentes commissions institutionnelles ainsi que tous les élus municipaux du territoire qui ont souhaité participer à ces ateliers de travail. Les 4 Ambitions ont ainsi pu être déclinées en **13 Orientations** proposées à la validation du **Comité syndical du 16 juillet**.
- Que la 3^{ème} étape de l'année a permis de préciser les intitulés des **Mesures** de la future Charte ainsi que les grandes lignes de son contenu. Des ateliers de travail ont donc été organisés entre septembre et novembre dans cet objectif. Le Comité syndical du **3 décembre** a ensuite validé les intitulés des **38 mesures** proposées, confortées par les Assises du 13 décembre.
- Que cette phase de concertation a été complétée par l'organisation de temps d'échanges privilégiés entre le Président du Parc naturel régional des Alpilles et **chacun des Maires** des Communes du territoire autour de l'été 2019 mais également suite aux élections municipales de 2020. Une présentation de la démarche de Révision de la Charte dans chacun des **Conseils municipaux**, l'organisation d'une **réunion publique** à destination du grand public dans presque chaque commune ainsi qu'une information dans les bulletins municipaux ont également contribué à l'information et au recueil de la parole des élus comme du grand public.
- Que le **1^{er} semestre 2020** a lui été consacré à la rédaction précise du rapport de charte ainsi qu'à la finalisation du Plan de Parc. Une 1^{ère} version du rapport de charte a été diffusée largement fin février avant de la soumettre à l'analyse des acteurs territoire, techniciens, élus, partenaires...de nombreux retours, suggestions, modifications ont ainsi pu être intégrés à la version du rapport de charte distribuée à l'occasion du **Comité syndical du 24 juillet 2020**. Quelques ajustements ont encore pu être apportés à la version soumise à la validation du Comité syndical de ce jour.
- Que le **dossier de charte** composé du **rapport de charte** et du **Plan de Parc** vont désormais faire l'objet d'une délibération du Conseil régional pour transmission officielle à l'Etat. L'avis du Préfet de Région sur le projet de charte sera alors communiqué au Comité syndical courant 2021.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- **D'approuver le projet de charte du Parc naturel régionale des Alpilles :**
 - AMBITION 1 : PRESERVER ET TRANSMETTRE LES RICHESSES NATURELLES ET PAYSAGERES DES ALPILLES**
 - Orientation 1.1 : Préserver et favoriser la biodiversité des Alpilles
 - Orientation 1.2 : Préserver et valoriser les paysages spécifiques des Alpilles
 - Orientation 1.3 : Gérer durablement les ressources naturelles forestières, aquatiques et minérales
 - AMBITION 2 : CULTIVER SES DIVERSITES POUR MAINTENIR SON DYNAMISME**
 - Orientation 2.1 : S'engager dans une stratégie foncière maîtrisée et partagée
 - Orientation 2.2 : Promouvoir un habitat adapté aux besoins sociaux, environnementaux et économiques
 - Orientation 2.3 : Créer les conditions d'une fréquentation équilibrée du territoire dans le temps et dans l'espace
 - Orientation 2.4 : Encourager et soutenir les filières agricoles diversifiées, durables et résiliente
 - AMBITION 3 : ACCOMPAGNER LES EVOLUTIONS POUR BIEN VIVRE DANS LES ALPILLES**
 - Orientation 3.1 : Encourager un dynamisme économique respectueux du territoire et de ses ressources
 - Orientation 3.2 : S'investir dans un territoire où bien-être et qualité de vie sont accessibles à tous
 - Orientation 3.3 : Accompagner le territoire aux changements climatiques en faisant des Alpilles un territoire exemplaire
 - AMBITION 4 : FEDERER LE TERRITOIRE ET VALORISER SES PATRIMOINES**
 - Orientations 4.1 : Faire vivre la Culture sur le territoire des Alpilles
 - Orientations 4.2 : Promouvoir une conscience citoyenne et écologique partagée
 - Orientations 4.3 : Faire ensemble pour le projet collectif
- **De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures
pour extrait conforme
le Président
Jean MANGION
Parc
naturel
régional
des Alpilles
Saint-Rémy-de-Provence - 13210

